

COMPTE RENDU DE RÉUNION

15 février 2018

Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins

Réunion d'information sur le projet, 15 février 2018, 9 h 00

2500, boulevard des Entreprises, Terrebonne, QC, J6X 4J8

Objectifs : À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (PowerPoint), présenter aux représentants de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins le projet d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lieu d'enfouissement technique (LET) de Complexe Enviro Connexions (CEC) et les grandes lignes de l'étude d'impact sur l'environnement à réaliser en lien avec ce projet. Écouter les questions et commentaires des personnes présentes, puis apporter des réponses.

Personnes présentes :

Membres de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins

- Pierre Nevraumont, président
- Julien Trussart, premier vice-président
- Caroline Favreau, vice-présidente
- Jean-Marc Desrosiers, trésorier
- Renaud Thibault, président sortant
- Stéphanie Dinel, secrétaire
- Lucie Lecours, directrice

Membres du personnel de CEC et consultant :

- Jean-Marc Viau, CEC
- Michèle-Odile Geoffroy, CEC
- André Chulak, CEC
- Frédéric Bertrand, CEC
- Mathieu Langlois, WSP

Avant le début de la réunion d'information, des copies papier de la présentation de type PowerPoint et du bulletin d'information sur le projet ont été distribuées aux personnes présentes. Par ailleurs, la carte de l'inventaire des milieux naturel et humain de grand format était présentée aux participants.

À la fin de la présentation, une liste des parties prenantes devant être consultées dans le cadre du projet a été présentée aux personnes présentes pour avoir leur avis sur cette liste et la compléter au besoin. Les intervenants ont fait une proposition (voir Q/R 16).

QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

Q1 Qu'est-ce qui arrivera après 2026 (horizon établi par le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles - PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'atteinte du tonnage maximal du lieu d'enfouissement technique (LET) de CEC ? Où iront les matières résiduelles au-delà de cet horizon ?

R1 Tout dépend de la réévaluation des plans de gestion des matières résiduelles des MRC desservies par CEC. Ces plans concernent le LET de CEC et tous les autres LET de cette région. Cette réévaluation tiendra compte des besoins du territoire desservi et de la capacité d'enfouissement de chaque LET.

Q2 Comment CEC tient compte des relations avec le milieu ?

R2 Les relations entre CEC, les activités avoisinantes et les citoyens sont une préoccupation constante pour l'entreprise. Dans un contexte de territoire mixte, où se côtoient divers secteurs d'activités, CEC met en œuvre des mesures d'atténuation et de suivi environnemental afin de diminuer l'importance des impacts sur le milieu. De plus, afin de mieux connaître les préoccupations du milieu, CEC a mis en place depuis plusieurs années des comités composés de citoyens et d'autres représentants du milieu concernés par ses activités. Ces comités permettent à CEC d'être au fait des nouvelles préoccupations ou des changements dans le milieu, et surtout, d'ajuster au besoin ses activités.

Q3 Est-ce surtout le secteur résidentiel qui se préoccupe du LET ? Du point de vue des acteurs économiques, la présence du LET de CEC dans la région constitue surtout un avantage.

R3 Oui, ce sont surtout les résidents qui se préoccupent du LET de CEC. En effet, pour les acteurs économiques locaux et régionaux, CEC représente, avec son LET et ses autres équipements et services, un important avantage – aux plans économique et environnemental – pour valoriser les matières recyclables et disposer des déchets ultimes.

Q4 Actuellement, comment est la relation avec le voisinage ? Est-elle tendue ?

R4 Nous sommes d'avis que cette relation est généralement bonne. Depuis plus de 20 ans, beaucoup de travail a été réalisé par l'entreprise pour bonifier ses pratiques d'exploitation et favoriser une bonne cohabitation avec le milieu environnant. Les comités de citoyens et les systèmes de gestion des plaintes permettent à CEC d'agir de façon proactive pour atténuer les impacts potentiels de ses opérations sur le voisinage. De plus, les portes des installations de CEC à Terrebonne ont toujours été ouvertes au public. Les activités d'éducation et de sensibilisation – qui s'adressent aux écoliers, aux citoyens et aux représentants d'organismes intéressés – attirent de 4 000 à 6 000 visiteurs par année. CEC offre la visite de ses installations, présente ses activités ainsi que les mesures mises en place pour suivre et atténuer les impacts.

Q5 Recevez-vous des plaintes ? Si oui, elles doivent surtout provenir du secteur résidentiel, et non du secteur corporatif.

R5 Une très grande diminution du nombre de plaintes a été constatée ces dernières années. Elles proviennent essentiellement du secteur résidentiel. Si on se fie aux données recueillies par le Comité de citoyens de suivi des odeurs, les odeurs perçues en lien avec le LET sont plutôt faibles en nombre. Des résidents peuvent percevoir des odeurs à l'occasion, mais c'est surtout lors de conditions atmosphériques particulières, par exemple si les vents sont faibles. Ceci dit, la baisse importante du nombre de plaintes suggère une amélioration de la situation. À cet effet, le principal enjeu au cours des dernières années concernait les préoccupations des résidents du secteur de la Presqu'île à Repentigny. En 2017, 11 plaintes d'odeurs ont été reçues dont 9 provenant du secteur de la Presqu'île et 2 du Carrefour des fleurs de Terrebonne. Aucune plainte en provenance de Mascouche n'a été enregistrée.

- Q6 Le nombre de résidents dans la région desservie par le LET de CEC est en croissance. En principe, on devrait s'attendre à plus de déchets, et donc plus de transport de ceux-ci. Est-ce que le nombre de voyages de camions vers le LET de CEC va augmenter ?**
- R6 Non. De plus, le trafic routier généré par les activités de CEC est concentré sur l'autoroute 640 et le chemin des Quarante-Arpents.
- Q7 Quand l'exploitation du LET cessera-t-elle ? Avez-vous des projets d'extension? De combien de terrains CEC dispose-t-elle ?**
- R7 Il y a d'autres options qui peuvent être envisagées, mais elles ne font pas partie du présent projet. Nous avons certains autres terrains à l'ouest ainsi qu'une zone tampon importante à l'est du LET. Par ailleurs, le présent projet ne concerne que la section sud-ouest du secteur nord du LET.
- Q8 Combien d'employés avez-vous, et dans quels domaines de spécialités ?**
- R8 Nous avons une cinquantaine d'employés. Les activités d'enfouissement requièrent des spécialistes, des opérateurs de machinerie, des mécaniciens, des experts en électrotechnique. Aussi, CEC offre de la formation de pointe et continue à ses employés.
- Q9 Est-ce que Terrebonne bénéficie du LET ? Est-ce que les coûts pour y acheminer les matières résiduelles sont plus bas ?**
- R9 De façon générale, nos clients à Terrebonne et dans les municipalités environnantes bénéficient de coûts de transport moindres compte tenu de la proximité du LET de CEC. La partie de la ville de Terrebonne située au sud de CEC – soit le secteur Lachenaie – ne paie pas de frais d'enfouissement.
- Q10 Si votre projet n'est pas accepté, où iront les matières résiduelles ?**
- R10 C'est une bonne question. La fermeture du LET de CEC supposerait de réacheminer les matières résiduelles vers d'autres LET. Ce changement est difficile à réaliser car il nécessite d'obtenir l'accord des autres territoires – soit les MRC – de revoir leurs plans de gestion des matières résiduelles, et surtout de tenir compte des capacités de ces autres LET.
- Q11 Dans une perspective économique, on suppose que la présence du LET à Terrebonne contribue à diminuer, pour les commerces et industries, leur empreinte écologique et leurs coûts. Que pouvons-nous faire pour maintenir cet avantage ?**
- R11 Vous avez une influence en faisant valoir les avantages liés à la proximité du LET de CEC (plus faibles coûts de transport et plus faible empreinte sur l'environnement) ainsi que les bénéfices des redevances environnementales versées aux municipalités, MRC, etc. Le LET de CEC profite non seulement à Terrebonne et aux municipalités avoisinantes, mais aussi à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
- Q12 Avez-vous des projets en ce qui concerne le biogaz ?**
- R12 L'étude d'impact sur l'environnement concerne uniquement l'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord. Les projets actuels et futurs de CEC concernant le biogaz sont donc exclus du projet à l'étude.
- Q13 Concernant le parc industriel projeté à l'ouest de la propriété de CEC, sur le site de la sablière Thouin, des enjeux seront à considérer dans le futur, en particulier concernant les odeurs et la circulation.**
- R13 Nous croyons que la future vocation industrielle de ce secteur sera compatible avec les activités du LET de CEC.

Q14 Quelles sont vos attentes envers nous ? Pouvez-vous préciser vos besoins ?

R14 Nous souhaitons votre appui dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement en cours, par l'intégration de vos préoccupations et celles de vos membres, et ce, afin d'avoir un meilleur projet.

Q15 Des visites de site sont-elles prévues dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement? Est-ce que nos membres pourront y participer ?

R15 Oui, des visites de type « portes ouvertes » sont prévues et seront confirmées prochainement. Cela dit, le site de CEC est toujours accessible au public à l'année. Il suffit de nous contacter afin que l'on puisse planifier ces activités.

Q16 Parmi les parties prenantes à consulter dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, avez-vous pensé rencontrer les députés ?

R16 Nous vous avons justement présenté notre liste des parties prenantes à informer et consulter dans le cadre de l'ÉIE afin de recueillir vos commentaires et suggestions à cet effet. Nous en prenons note.

MOT DE FERMETURE

Mathieu Langlois, de WSP, rappelle que les citoyens et autres parties prenantes pourront consulter le site web de CEC et d'autres outils de communication disponibles pour se renseigner sur le projet et sur les activités d'information et de consultation prévues au cours des prochaines semaines.

FIN DE LA RÉUNION À 10 h 00

Compte rendu :

- Rédigé par : Mathieu Langlois, WSP.
- Validé par : CEC.